

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire.

**Etaient présents** : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, M. Gwendal MOULIN, Mme Christine POIRIER, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laetitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU (arrivé à 18h40), M. Guillaume LELANDAIS, Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

**Absents non représentés** : Mme Eliane PLOUZEAU

**Absents représentés** : M. Laurent BERGER ayant donné pouvoir à Mme Danielle BROCHARD, Mme Caroline DEMAISON ayant donné pouvoir à Mme Marie PILLEBOUE

**Secrétaire de séance** : M. Denis GIRAUD

**Date d'envoi de la convocation**

**09 avril 2021**

**Elus en exercice : 23**

**Présents : 19 (à l'ouverture de la séance) - 20 (à partir de 18h40 et du point 8.2)**

**Pouvoirs : 2**

**Votants : 21 (à l'ouverture de la séance) - 22 (à partir de 18h40 et du point 8.2)**

### **ORDRE DU JOUR :**

**Désignation du Secrétaire de séance**

**Compte rendu de commissions**

**Décisions du Maire**

**6. Intercommunalité**

6.1 Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

**7. Ressources humaines**

7.1 Modification du tableau des effectifs

**8. Finances/Marchés publics**

8.1 - Budget Ville - Approbation du compte de gestion du receveur municipal - exercice 2020

8.2 - Budget Transport - Approbation du compte de gestion du receveur municipal - exercice 2020

8.3 - Budget Ville - Approbation du compte administratif - exercice 2020

8.4 - Budget Transport - Approbation du compte administratif - exercice 2020

8.5 - Budget Transport - Affectation des résultats de l'exercice 2020 et transfert au budget principal

8.6 - Budget Ville - Affectation des résultats de l'exercice 2020

8.7 - Budget Ville - Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2021

8.8 - Budget Ville - Vote des taux pour 2021

8.9 - Budget Ville - Vote des subventions aux associations pour l'année 2021

8.10 - Budget Ville - Vote de la subvention au CCAS pour l'année 2021

**Questions diverses**

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Denis GIRAUD est désigné secrétaire de séance.

### **COMPTE RENDUS DE COMMISSIONS**

- Compte rendu de la Commission Vie scolaire du 16 décembre 2020
- Compte rendu de la Commission Environnement et Cadre de vie du 11 mars 2021
- Compte rendu de la Commission Vie scolaire du 17 mars 2021
- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 23 mars 2021
- Compte rendu de la Commission Finances du 04 avril 2021

## DÉCISIONS DU MAIRE

Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

N°	Date	Objet de la décision	Coût en €/observations
D-2021-06	26/03/2021	Déclarations d'intention d'aliéner n° 18 à 22 / 2021	Pas de préemption
D-2021-07	26/03/2021	Contrat de vérification des installations électriques et protection foudre de l'église	280 €HT/ an

### 6 - INTERCOMMUNALITE

#### 6.1 - Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Suite à sa candidature déposée avec l'accompagnement de la Communauté Bléré Val de Cher, Saint Martin le Beau a été retenue pour faire partie du programme "Petites villes de demain" réservé aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité dans leur bassin de vie.

Initié par Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, celui-ci va permettre aux collectivités choisies de renforcer leur fonction de centralité par la mise en œuvre de nouveaux projets structurants ou en donnant un coup d'accélérateur à ceux déjà engagés et qui prennent en compte la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la revitalisation commerciale, ou encore la préservation du patrimoine...

Par la signature d'une convention d'adhésion au programme, devant intervenir dans un délai de 18 mois, la collectivité s'engage à élaborer ou mettre en œuvre un véritable projet de territoire lié à une dynamique de revitalisation.

Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. L'Agence nationale de cohésion des territoires pilote la mise en œuvre de ce programme, avec les préfets de département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- ✚ Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- ✚ L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- ✚ Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ainsi, la municipalité est accompagnée tout au long de son projet, de l'idée aux impacts : apport en compétences, réseau pour s'inspirer et affiner ses idées, des financements supplémentaires, et enfin des impacts appréciés et valorisés.

Vu le projet de convention annexé à la présente note de synthèse,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix pour), le conseil municipal décide de :

- Valider la proposition d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,
- Autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'adhésion,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

### 7 - RESSOURCES HUMAINES

#### 7.1 - Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix pour), le conseil municipal décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er avril 2021 correspondant au recrutement d'un agent technique,

- De veiller à ce que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi soient inscrits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 8 - FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE (Rapporteur J. BRAULT)

### 8.1 - Budget principal de la Ville - Approbation du compte de gestion du receveur municipal - exercice 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'arrêter et d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020, lequel peut se synthétiser par le tableau ci-après.

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET PRINCIPAL							
Résultats cumulés	Affectation des résultats	Opérations		Solde des opérations	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultats cumulés	
2019	2019	2020		2020		2020	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'exercice	Budgets de l'eau et l'assainissement 2019	Résultat de clôture	
		Exercice 2020	Exercice 2020	2020		2020	
TOTAL BUDGET	1 598 152,27	-375 805,57	2 750 921,75	3 025 023,25	274 101,50	314 573,96	1 811 022,16
Investissement	-172 037,37		484 326,35	498 794,53	14 468,18	567,54	-157 001,65
Fonctionnement	1 770 189,64	-375 805,57	2 266 595,40	2 526 228,72	259 633,32	314 006,42	1 968 023,81

Après en avoir délibéré par 17 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion du receveur municipal relatif au budget de la Ville pour l'année 2020,
- De déclarer que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compte de gestion.

### Arrivée de Mr Fabien AMATHIEU

### 8.2 - Budget annexe Transport - Approbation du compte de gestion du receveur municipal - exercice 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'arrêter et d'approuver le compte de gestion du budget transport pour l'exercice 2020, lequel peut se synthétiser par le tableau ci-après.

RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET TRANSPORT						
Résultats cumulés	Affectation des résultats	Opérations		Solde des opérations	Résultats cumulés	
2019	2019	2020		2020	2020	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	
		Exercice 2020	Exercice 2020	2020	2020	
TOTAL BUDGET	9 852,22	0,00	369,36	1 655,58	1 286,22	11 138,44
Investissement	16 915,61		0,00	0,00	0,00	16 915,61
Fonctionnement	-7 063,39		369,36	1 655,58	1 286,22	-5 777,17

Après en avoir délibéré par 19 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion du receveur municipal relatif au budget de la Ville pour l'année 2020,
- De déclarer que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compte de gestion.

### 8.3 - Budget principal de la Ville - Approbation du compte administratif - exercice 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'arrêter et d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2020, lequel peut se synthétiser par le tableau ci-après.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES	Voté 2020	CA 2020		RECETTES	Voté 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	949 170,00	818 380,62	013	Atténuations de charges	20 000,00	35 834,46
012	Charges de personnel	1 141 250,00	1 055 248,11	70	Produits des services	197 052,00	172 304,56
014	Atténuation de produits	41 000,00	35 519,00	73	Impôts et taxes	1 395 350,00	1 428 640,69
65	Autres charges	150 600,00	138 691,78	74	Dotations, subventions et participations	563 000,00	673 855,31
66	Charges financières	25 000,00	12 483,26	75	Autres produits de gestion courante	16 200,00	19 527,03
67	Charges exceptionnelles	219 494,23	188 980,04	76	Produits financiers		5,25
				77	Produits exceptionnels		196 061,42
042	Dotations aux amortissements	17 292,59	17 292,59	042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	14 519,54	-				
023	Virement à la section d'investissement	1 341 666,13	-				
Sous-total hors Résultats 2019		3 899 992,49	2 266 595,40	Sous-total hors Résultats 2019		2 191 602,00	2 526 228,72
				002	Résultats reportés	1 708 390,49	1 708 390,49
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 899 992,49</b>	<b>2 266 595,40</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 899 992,49</b>	<b>4 234 619,21</b>

INVESTISSEMENT							
N°	DEPENSES	Voté 2020	CA 2020		RECETTES	Voté 2020	CA 2020
	Opérations d'équipements (détail ci-dessous)	6 641 787,75	381 076,44	10	FCTVA + Taxe d'aménagement	742 160,00	99 596,37
011	VOIRIE	267 971,52	153 415,15	1068	Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé	375 805,57	375 805,57
102	BATIMENTS SCOLAIRES	38 560,00	15 750,10				
103	MATERIELES MOBILIERES	10 700,00					
105	GYMNASE-EQUIPEMENTS SPORTIFS	120 900,00	5 269,20				
106	MAIRIE	133 180,49	30 104,78				
108	VEHICULES	0,00					
1016	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	74 000,00	9 657,41				
1017	SALLES COMMUNALES	201 100,00	129,00	13	Subventions	1 062 000,00	5 500,00
1018	ESPACES VERTS	25 700,00	1 532,82	024	Cessions	100 000,00	
1019	CIMETIERE	5 300,00	8 624,30				
1020	ENFANCE JEUNESSE	10 000,00					
1021	CHEMINS COMMUNAUX	800,00					
1022	COMMERCES ET SERVICES	10 000,00	1 292,18				
1025	ACQUISITION DE TERRAINS	15 000,00	4 100,00				
1026	REGROUPEMENT SCOLAIRE	5 748 240,00	151 201,50				
	RAR 2019	206 335,74					

1641	Remboursement de la dette	107 000,00	99 605,00	16	Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00	600,00
041	Opérations d'ordre - intégration	100,00		041	Opérations d'ordre - intégration	100,00	
040	Opérations d'ordre			040	Amortissements	17 292,59	17 292,59
10	Régularisations taxe aménagement	3 666,71	3 644,91				
020	Dépenses imprévues	15 000,00		021	Virement de la section de fonctionnement	1 341 666,13	-
Sous-total hors Résultats 2019		6 767 554,46	484 326,35	Sous-total hors Résultats 2019		6 939 024,29	498 794,53
001	Solde d'investissement reporté	171 469,83	171 469,83				
TOTAL DEPENSES		6 939 024,29	655 796,18	TOTAL RECETTES		6 939 024,29	498 794,53

Restes à réaliser en dépenses : 415 166,89 €

Conformément à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, la répartition des dépenses liées aux indemnités des élus est précisée :

	Montant total pour 2020
6531 - indemnités	63 729,62 €
6533 - cotisations de retraites	3 049,28 €
6534 - cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 213,39 €
6535 - formation	961,19 €

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion, Monsieur Alain SCHNEL, Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Danielle BROCHARD,

Après en avoir délibéré par 18 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal décide :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- De voter et arrêter les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2020, tels que résumés par le tableau présenté.

#### 8.4 - Budget Transport - Approbation du compte administratif - exercice 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'arrêter et d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2020, lequel peut se synthétiser par le tableau ci-après.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET TRANSPORT

FONCTIONNEMENT							
	DEPENSES	Voté 2020	CA 2020		RECETTES	Voté 2020	CA 2020
011	Charges à caractère général	5 000,00	369,36	70	Produits de services		1 655,58
023	Virement à la section d'investissement		-	75	Prise en charge du déficit par le budget principal	12063,39	
Sous-total hors Résultats 2019		5 000,00	369,36	Sous-total hors Résultats 2019		12 063,39	1 655,58
002	Résultats reportés	7 063,39	7 063,39	002	Résultats reportés		
TOTAL DEPENSES		12 063,39	7 432,75	TOTAL RECETTES		12 063,39	1 655,58
INVESTISSEMENT							
	DEPENSES	Voté 2020	CA 2020		RECETTES	Voté 2020	CA 2020
21	Immobilisations corporelles	26 915,61	0,00	024	Cessions	10 000,00	
Sous-total hors Résultats 2019		26 915,61	0,00	Sous-total hors Résultats 2019		10 000,00	0,00

				001	Solde d'investissement reporté	16 915,61	16 915,61
TOTAL DEPENSES		26 915,61	0,00	TOTAL RECETTES		26 915,61	16 915,61

Considérant que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion,  
Monsieur Alain SCHNEL, Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Danielle BROCHARD,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix pour), le conseil municipal décide :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget transport
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- De voter et arrêter les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2020, tels que résumés par le tableau présenté.

#### 8.5 - Budget Transport - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Transfert au budget principal

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020,  
Vu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Vu la délibération du conseil municipal du 20/01/2021 décidant la dissolution du budget annexe Transport au 31/12/2020 et le transfert des résultats au budget principal,

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2020 du budget annexe Transport :

- Résultat de fonctionnement (002) déficitaire de : 5 777,17 euros
- Résultat d'investissement (001) excédentaire de : 16 915,61 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité (22 voix pour), le conseil municipal décide :

- D'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des résultats de ce budget annexe dans le budget principal, par opérations d'ordre non budgétaires.

#### 8.6- Budget Ville - Affectation des résultats de l'exercice 2020

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal,  
Vu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,  
Vu les résultats 2020 du budget annexe Transport,  
Vu le montant des restes à réaliser constatés au 31/12/2020 pour un montant total de dépenses de 415.166,89 €

Après en avoir délibéré par 19 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal décide :

- D'affecter les résultats 2020 de la façon suivante

Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) : 140 086,04 €

Sont comptabilisés les résultats d'investissement du budget principal (-157 001,65 €) et du budget transport (+16 915,61 €)

Compte 1068 : Affectation (excédent de fonctionnement capitalisé) : 572 168,54 €

Montant permettant de couvrir le solde déficitaire d'investissement et le solde de restes à réaliser du budget principal

Compte 002 : Excédent reporté en fonctionnement : 1 390 078,10 €

- D'inscrire ces écritures au Budget Primitif de l'exercice 2021.

#### 8.7 - Budget principal de la Ville - Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice budgétaire 2021.

##### BUDGET PRIMITIF 2021 - VILLE 2021

FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	BP 2021		RECETTES	BP 2021
011	Charges à caractère général	900 000,00	013	Atténuations de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	1 150 000,00	70	Produits des services	184 000,00
014	Atténuation de produits	2 000,00	73	Impôts et taxes	1 428 260,00
65	Autres charges	140 000,00	74	Dotations, subventions et participations	659 941,00

66	Charges financières	20 000,00	75	Autres produits de gestion courante	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	76	Produits financiers	5,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
042	Dotations aux amortissements	13 500,00	042	Opérations d'ordre	
023	Virement à la section d'investissement	1 451 784,10	002	Résultats reportés	1 390 078,10
<b>Total Dépenses</b>		<b>3 693 284,10</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>3 693 284,10</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>		<b>RECETTES</b>	<b>BP 2021</b>
	<b>Opérations d'équipement :</b>	<b>780 640,00</b>			
011	VOIRIE	105 000,00			
102	BATIMENTS SCOLAIRES	71 700,00			
103	MATERIELS MOBILIERES	26 000,00			
105	GYMNASSE-EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 140,00			
106	MAIRIE	174 500,00	10	FCTVA + Taxe d'aménagement	95 000,00
1016	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	80 000,00	106	Excédent de fonctionnement capitalisé	572 168,54
1017	SALLES COMMUNALES	158 000,00	8		
1018	ESPACES VERTS	12 500,00	13	Subventions	196 500,00
1019	CIMETIERE	1 200,00	024	Cessions	44 600,00
1020	ENFANCE JEUNESSE	40 000,00			
1021	CHEMINS COMMUNAUX	800,00			
1024	EGLISE	43 800,00			
1025	ACQUISITION DE TERRAINS	10 000,00			
1027	POLE ASSOCIATIF ET CULTUREL	50 000,00			
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 451 784,10
1641	Remboursement d'emprunt	100 000,00	040	Amortissements	13 500,00
	Restes à réaliser 2020	415 166,89			
001	Solde d'investissement reporté	140 086,04			
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 435 892,93</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>2 373 552,64</b>

Après avoir rappelé que le budget est voté par nature au niveau du chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2021 du budget principal, sections de fonctionnement et d'investissement, intégrant la reprise des résultats 2020, en suréquilibre de 937.659,71 €

### 8.8 - Budget principal de la Ville - Vote des taux pour 2021

A partir de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de taxe d'habitation, mais se voient transférer la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) s'appliquera pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation.

Du fait de cette réforme, les communes doivent donc voter un nouveau taux de référence 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), selon la règle suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Taux TFPB communal 2020 (soit 21,38\% pour la commune de Saint-Martin-Le-Beau)} \\ & + \text{Taux TFPB départemental 2020 (soit 16,48\% pour le département d'Indre-et-Loire)} \\ & = \text{Nouveau taux de référence TFPB 2021 pour la commune} = 37,86\% \end{aligned}$$

Pour mémoire, taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 57,41%

Après en avoir délibéré à l'unanimité (22 voix pour), le conseil municipal décide :

- De voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :  
Nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties = 37,86%  
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties = 57,41%
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 8.9 - Budget Ville - Vote des subventions aux associations pour l'année 2021

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les propositions d'attribution des subventions pour l'année 2021.

ASSOCIATIONS	Voté en 2020	Proposé pour 2021
Foyer des Jeunes	3 500 €	3 000 €
Hand Ball	700 €	700 €
Karaté	500 €	700 €
Ping-Pong	500 €	600 €
Tennis	700 €	700 €
USSM Foot	1 300 €	1 500 €
DSA	<i>Pas de demande en 2020</i>	600 €
Les Amis du Manoir T. BOHIER	1 600 € + aide exceptionnelle 2 000 €	1 600 € + aide exceptionnelle 1 400 €
Les P'tits Martinois	800 € + aide exceptionnelle 650 €	<i>Pas de demande en 2021</i>
Club Loisirs et Détente	240 €	<i>Pas de demande en 2021</i>
Union Musicale	1 500 € + aide exceptionnelle de 1 670 €	3 000 €
La Maternelle Gourmande	750 €	<i>Pas de dossier déposé</i>
Les Amis de la Bibliothèque	3 300 €	3 000 €
UNC	500 €	<i>Pas de dossier déposé</i>
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>14 540 €</b> + aide exceptionnelle 4 320 €	<b>15 400 €</b> + aide exceptionnelle 1 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 860 €</b>	<b>16 800 €</b>
ECOLES	Voté en 2020	Proposé pour 2021
Coopérative scolaire école Maternelle (138)	<b>10 € / enfant</b>	Coopérative scolaire - Ecole maternelle : 36 € par enfant Subvention de 6.000 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) de l'école élémentaire (250)	3 880 € 1 380 € 2 500 €	
<b>Classes découvertes :</b>	<b>26 € / enfant</b>	Coopérative scolaire - Ecole élémentaire : 36 € par enfant Subvention de 9.000 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle	10 088 €	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) de l'école élémentaire	3 588 € 6 500 €	
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>13 968 €</b>	<b>15.000 €</b>
AUTRES PARTICIPATIONS	Voté en 2020	Proposé pour 2021
Ovale de Loire	500 €	/
APE Trait d'Union	300 €	<i>Pas de demande en 2021</i>
Prévention routière	/	200 €
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>800 €</b>	<b>200 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>34 978 €</b>	<b>32 000 €</b>

Après en avoir délibéré par 19 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'ensemble des subventions et participations à verser aux associations, aux écoles ainsi qu'aux autres organismes pour l'année 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 8.10 - Budget principal de la Ville - Vote de la subvention au CCAS pour l'année 2021

Considérant le budget primitif voté par le conseil d'administration du CCAS en date du 07/04/2021,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal décide :



- D'approuver le montant de la subvention de 10.500 € à verser au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### Questions diverses

-oo0oo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.



Saint Martin le Beau, le 19 avril 2021  
Vu pour être affiché,

Alain SCHNEL  
Maire